

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES IMMEUBLES DE LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndic de copropriété et administrateurs de biens
- Aucun prérequis nécessaire, une base de connaissance technique dans le bâtiment est recommandée

OBJECTIFS

- **Maîtriser les étapes d'un projet de rénovation énergétique pour conseiller au mieux les copropriétaires**
- Connaître les notions de base de la performance énergétique
- Être en mesure de conseiller les conseillers syndicaux
- Connaître les dispositifs d'aide

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui
 - la projection de documents ou graphiques
 - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par **M. Frédéric LORIOT** : expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (10 min)

Présentation par le CEPSO
Présentation du déroulement de la session et des objectifs pédagogiques.
Tour de table et évaluation des niveaux

Les diagnostics et audits (1h)

Le diagnostic de performance énergétique.
L'audit réglementaire.
Le dossier DTG : Synthèse des performances, de la situation de vieillissement et de conformité du bâtiment.

Dernière mise à jour : 19 novembre 2024

Type et procédé d'isolation des bâtiments (50 mm)

Isolation thermique par l'extérieur et l'intérieur
Isolation des murs, de la toiture, des sols
Type de menuiseries

*Pause-café (10 mm)***Typologie et mode de fonctionnement des équipements techniques (50 mm)**

Le chauffage et la production ECS
La ventilation mécanisée (Contrôlée, Naturelle, hybride, répartie, par insufflation et ponctuelle)

Les aides à la rénovation énergétique (20 mm)

MaPrimeRenov, le CCE, les aides locales

Conclusion de la formation (10 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30**SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.